

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
 N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 16/01/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 16/01/2015	N° d'enregistrement F09115P003.
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAIQUES
 Coopérative agricole de la PLAINE DU ROUSSILLON
 Commune de Pezilla (66) - Lieu dit "Mas de Blanes"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Coopérative agricole de la Plaine du Roussillon

Nom, prénom et qualité de la personne
 habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Marie ROGER

RCS / SIRET

380154911211000241

Forme juridique

Société coopérative agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Construction de serres agricoles. SHON totale : 35 668 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énumérées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La coopérative agricole Plaine du Roussillon regroupe actuellement 55 producteurs. Les coopérateurs produisent en moyenne 10 000 tonnes, essentiellement des légumes (salades, artichauts, concombres, céleris, tomates et légumes divers (blettes, pommes de terre,...)). La coopérative agricole Plaine du Roussillon fait partie du groupe coopératif Saveurs des Clos, comprenant également la coopérative Ile-Fruits. Le groupe coopératif Saveurs des Clos réunit 140 producteurs et produit 30 000 tonnes de fruits et légumes par an, commercialisés essentiellement en France et en Europe (Allemagne, Suisse, Belgique) auprès de grandes surfaces, de grossistes, d'industriels de la IVème gamme et d'importateurs. En complément de cette filière de valorisation des produits agricoles, la coopérative agricole Plaine du Roussillon s'attache à favoriser la mise en relation directe des exploitants adhérents avec les consommateurs locaux. A cette fin, elle a mis en place le premier drive coopérateur du Roussillon. Dans le cadre du développement et du renforcement de ses activités, la coopérative agricole Plaine du Roussillon envisage la construction d'un nouvel ensemble de serres agricoles sur la commune de Pezilla. Les 35 668 m² de serres à créer sont destinés à la production de fruits et légumes (raisins de table, asperges, concombres, ...) suivant le respect du cahier des charges de l'agriculture raisonnée et/ou de l'agriculture biologique.

4.2 Objectifs du projet

Les serres, construites par la coopérative agricole Plaine du Roussillon, seront mises à disposition d'une SCEA. Le projet permettra d'augmenter et de diversifier la production locale.

Les serres permettront également :

- de protéger les cultures contre les intempéries extérieures,
- de ne pas blanchir les toitures en été,
- de pratiquer la lutte intégrée,
- de protéger les cultures des insectes, soit par bardage plastique relevable, soit par mise en place de filets par-insectes,
- d'étendre la période de cultures de plusieurs semaines, en fonction des légumes cultivés, permettant ainsi de mieux répartir la production sur l'année.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction des serres peuvent être décomposés comme suit :

- réalisation des chemins agricoles de desserte interne (avec décapage des terres végétales au droit des pistes et réutilisation in situ),
- réalisation des bassins de rétention / infiltration des eaux pluviales,
- mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase chantier (fossés),
- construction des serres,
- raccordement des réseaux d'irrigation (gouttes à gouttes), des réseaux électriques pour les panneaux solaires en toiture et mise en place du réseau de collecte des eaux pluviales définitif.

La réalisation des travaux ne nécessite pas la création d'accès provisoire en phase chantier, le site étant desservi par la RD614. Par ailleurs, en phase travaux, une attention particulière sera portée sur la préservation des terres agricoles et des eaux (souterraines et superficielles). Ainsi, le projet intègre la mise en oeuvre d'un panel de mesures préventives et curatives en phase travaux (équipements de tous les engins de kits anti-pollution, protocole en cas de pollution accidentelle, définition précise des zones de circulation des engins pour ne pas induire un tassement excessif des terres arables, décapage des pistes de circulation interne et récupération des terres arables qui seront régalingées au niveau des serres pour mise en culture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation agricole des serres sera réalisée dans le respect du cahier des charges relatif à l'Agriculture Raisonnée, permettant :

- de réduire les intrants (pesticides, engrais, ...), donc de préserver sur le long terme la qualité des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles,
- de réduire les consommations d'eau, l'arrosage des légumes étant réalisé via la méthode du gouttes à gouttes (pas de perte par micro gouttelettes) et d'adapter l'arrosage en fonction des besoins spécifiques à chaque espèce et/ou variété produite.

Dans le cadre du projet :

- les déchets verts issus de l'exploitation et de l'entretien des espaces verts seront réutilisés pour la production de composte,
- les espaces verts, plantés de prairies fleuries, seront entretenus mécaniquement, l'utilisation de désherbant et de produits chimiques étant proscrite dans le cadre du projet,
- les eaux pluviales seront collectées par un réseau de gouttières et évacuées vers un bassin de rétention dimensionné pour accepter à minima un événement pluvieux d'occurrence décennale. Le fond du bassin ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Comme les espaces verts, les bassins de rétention seront entretenus manuellement et/ou mécaniquement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher de 35 668 m ² .	en m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Mas de Blanes
66 370 Pezilla la Rivière
Parcelles cadastrées section B
n°522 et 523

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 47 ' 10 " 40 Lat. 42 ° 42 ' 16 " 90

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les serres seront aménagées sur des terrains agricoles.

Remarques :

Jusqu'à présent la parcelle B522 était valorisée pour la culture de luzerne et la parcelle B523 par de la vigne. Celles-ci ont été arrachées à l'automne 2014.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 14 mai 2008.

Le projet s'inscrit en zone Nc (zone à vocation agricole).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : "Plaine viticole de Baixas" située en limite nord du périmètre de projet (au nord de la RD614).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRn Inondation - Inondation par crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 01/10/2008 et approuvé le 19/06/2014 - PPRn Mouvement de terrains - Eboulement, chutes de pierres et de blocs prescrit le 01/10/2008 et approuvé le 19/06/2014
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche situé à 3,6 km (ZPS " Basses Corbières" (FR9110111)).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les serres seront arrosées depuis le réseau d'irrigation existant (canal d'arrosage).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La technique de construction induit très peu de matériaux de terrassement excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés in situ dans le cadre des aménagements (chemins d'exploitation, régilage, ...).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur des terrains actuellement labourés régulièrement amendés (culture de luzerne) et des vignes (arrachées à l'automne 2014). De ce fait ils présentent une faible diversité floristique (flore rudérale). Le projet induira la consommation de terrains pouvant être utilisés par l'avifaune comme zone d'alimentation. Toutefois, l'emprise du projet demeure faible au regard de la plaine agricole. Le projet n'induit pas la suppression de haies et/ou d'éléments naturels pouvant être utilisés par les chiroptères comme axes de déplacements et/ou gîtes. Le projet, aux regards de ses caractéristiques n'est pas de nature à avoir une incidence significative sur les habitats naturels, la faune et la flore, les équilibres biologiques ou les continuités écologiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vocation agricole des terrains est préservée dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de projet est inscrit en R2 au PPRn Inondation communal (zone d'expansion de crue) - Aléas faible (hauteur de submersion inférieure à 0,5 m). Les serres disposeront de dispositifs d'effacement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des eaux pluviales réalisée au sein du périmètre de projet (bassin de rétention avec infiltration des eaux dans le sous sol).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, des mesures d'intégration envisagées sont prévues.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole des terrains est préservée dans le cadre du projet. Celui-ci n'induit aucune modification du réseau de chemins agricoles existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. document ci-joint.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 2 : Plan de situation	
Annexe 3 : Plan des abords	
Annexe 4 : Vues photographiques	
Annexe 5 : Situation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires	
Annexe 6 : Situation du projet par rapport aux périmètres NATURA 2000	
Annexe 7 : Situation du projet par rapport au périmètre du PNA "Odonate"	
Annexe 8 : Note environnementale d'auto-évaluation.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LE SOLIER

le

15-01-15

Signature

SCA PLAINE DU ROUSSILLON

Lieu dit Sainte Eugénie

66270 LE SOLIER

Tél. 04 68 55 53 53 Fax 04 68 85 12 03

N° Siret : 380 549 121 00016

N° Intra : FR 55 380 549 121